

# ICI

# Une école ISLAMIQUE avec NOS Impôts ?

## VAIRES, CHELLES, COURTRY, BROU

**Driss GHIMINI,  
Président de  
l'association  
gérant la  
mosquée de  
Chelles :**

« Nous avons  
besoin de  
12 000m<sup>2</sup> pour  
construire notre  
école musulmane.  
Le Maire de  
Chelles Jean-Paul  
PLANCHOU nous  
a proposé deux  
terrains : l'un privé  
sur Chelles,  
l'autre public sur  
la communauté  
d'agglomération  
»

(L'agglomération  
comprend  
Chelles, Vaires,  
Brou et Courtry)

Journal  
« La Marne »  
4 mars 2009

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, les choses sont claires : Prétendant finalement ne pas avoir trouvé de terrain privé, les autorités locales, au mépris du principe de laïcité contenu dans la Loi de 1905 (qui dispose que « **La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte** »), voudraient laisser construire une école islamique sur un terrain public dans notre agglomération (qui comprend déjà une mosquée agrandie et un centre culturel musulman en construction).

Interpellé en Conseil Municipal le 27 mars, le Maire de Chelles a refusé de dire aux 4.000 citoyens ayant déjà signé la pétition, où se trouve le terrain de 12.000m<sup>2</sup> où il propose selon M. GHIMINI (Président de l'association gérant la mosquée de Chelles) d'accueillir cette école (voir colonne de gauche). Terrain situé soit à Chelles, soit à Vaires-sur-Marne (Maire : Jean-Pierre NOYELLES, UMP), soit à Courtry (Maire : Jean-Luc PILARD, PS), soit à Brou-sur-Chantereine (Maire : Antonio de CARVALHO, UMP). Tout aussi inquiétant : A cette heure, le Chellois Hubert PIPARD (chef de file UMP de l'opposition qui ne s'oppose pas) a même refusé de se prononcer (« Le Parisien », 17/03/2009).

Je demande donc à ces Maires (et vous invite à leur demander aussi) de se positionner publiquement par voie de Presse et de se prononcer clairement en signant la pétition ci-dessous. Cette signature serait le seul acte clair et pour vous la seule garantie que votre Maire est laïc et opposé à cette construction sur terrain public de sa commune. Rappelons que, selon M. GHIMINI, un terrain public aurait déjà été proposé sur une des 4 communes. D'où la nécessité de se mobiliser et d'être vigilants !

**Vous pouvez retrouver toutes les preuves et la vidéo de notre interpellation de Jean-Paul PLANCHOU en Conseil Municipal sur le site Internet [www.ecole-musulmane-chelles.fr](http://www.ecole-musulmane-chelles.fr) (ou par courrier sur demande)**

Nous sommes dans un pays laïc aux racines chrétiennes !  
Signez la pétition ci-dessous et demandez des comptes au Maire de votre commune !  
Non aux communautarismes ! L'école doit rester l'école de la République !

Julien SANCHEZ.

Secrétaire du FN dans la circonscription, ardent défenseur de la laïcité.

### PAR PRÉVENTION, SIGNONS LA PÉTITION LAÏQUE !

- En vertu de la laïcité (qui doit rester en vigueur en France), je refuse qu'un groupe scolaire musulman soit construit **sur un terrain public municipal en Seine-et-Marne**

NOM, PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_  
E-MAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Coupon à envoyer à Julien SANCHEZ – 78 rue des Suisses – 92000 NANTERRE  
Vous pouvez également signer la pétition sur le site internet [www.ecole-musulmane-chelles.fr](http://www.ecole-musulmane-chelles.fr)

www.ecole-musulmane-chelles.fr